



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 11

Réunion du mardi 08 octobre 2019

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – LAWSON – ORTUNO – GODEFROY

Excusés : MM. MARTIN – LANOIX

VILLE DE ROISSY EN FRANCE (95)

COMPLEXE SPORTIF DES TOURNELLES – NNI 95 527 02 01

Après que les travaux demandés par la C.R.T.I.S. aient été effectués et dans le cadre de la confirmation de classement décennal au niveau 5 SYE du terrain susnommé et suite à un entretien téléphonique avec Me CARNIELLI, Responsable du Service des Sports, un rendez-vous a été pris pour le lundi 14 octobre 2019 à 10 h 30 sur place afin d'effectuer le contrôle des installations. Le terrain devra être en configuration match et toutes les installations devront être accessibles.

Il est demandé à la Mairie de préparer les documents suivants et de les envoyer par Email à l'adresse suivante das-lpiff@paris-idf.fff.fr :

- Arrêté d'Ouverture au Public ou attestation de capacité si inférieure à 300 places assises ;
- Procès-Verbal de la dernière Commission de Sécurité
- Plan de situation du terrain
- Plan détaillé de l'aire de jeu côté (échelle 1/200^{èmes})
- Plan des vestiaires
- Tests in situ du terrain

Sans ces documents, la confirmation de classement ne sera pas validée par la F.F.F..

M JEREMIASCH apportera les documents officiels de classement, ainsi que la liste de documents à fournir pour le classement de l'éclairage.

Communication de la présente information est faite à Me CARNIELLI, au club et à la C.D.T.I.S. du District du VAL D'OISE.

VILLE DE PARIS (75020)

STADE DEJERINE – NNI 75 120 02 01

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport du délégué officiel M. MATRAT sur le match Paris F.C. 2 / Noisy le Grand du 05 octobre 2019 (N3).

La C.R.T.I.S. rappelle que le club recevant doit tout mettre en œuvre pour que tous les participants au match disposent de plus d'un W.C. et qu'il y ait suffisamment d'eau chaude pour tout le monde.

Communication de la présente information est faite à la Ville, au club et à la C.D.T.I.S. du District du VAL DE MARNE.

VILLE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX (78)

STADE DE LA COULDRE – NNI 78 423 01 03

M. VESQUES de la C.R.T.I.S. s'est déplacé le jeudi 03 octobre 2019 à 14 h 00 pour effectuer le contrôle des installations susnommées et est allé jusqu'au terrain. Il a attendu une bonne vingtaine de minutes. Aucun Représentant de la Mairie n'est venu. M. VESQUES est alors reparti.

Ce rendez-vous était convenu avec M. LASSER du Service des Sports. Un nouveau rendez-vous sera organisé lorsqu'un courrier arrivera à la C.R.T.I.S..

Information communiquée à M. le Maire, au club et à la C.D.T.I.S. du District des YVELINES.

VILLE D'AULNAY SOUS BOIS (93)

STADE DE LA ROSE DES VENTS – NNI 93 005 04 02

Dans le cadre de la confirmation de classement du terrain, M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. visitera les installations le lundi 28 octobre 2019 à 14 h 00 et demande de mettre l'aire de jeu en configuration match officiel et le libre accès aux vestiaires.

Il est demandé à la Mairie de préparer les documents suivants et de les envoyer par Email à l'adresse suivante das-lpiff@paris-idf.fff.fr :

- Arrêté d'Ouverture au Public ou attestation de capacité si inférieure à 300 places assises ;
- Procès-Verbal de la dernière Commission de Sécurité
- Plan de situation du terrain
- Plan détaillé de l'aire de jeu côté (échelle 1/200^{èmes})
- Plan des vestiaires
- Tests in situ du terrain

Sans ces documents la confirmation de classement ne sera pas validé par la F.F.F..

Information communiquée à M. DEGRAVE, Directeur des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

STADE VELODROME – NNI 93 005 01 01

M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. effectuera le contrôle de l'éclairage le lundi 04 novembre 2019 à 18 h 00. Ce dernier demande de matérialiser les 25 points.

Information communiquée à M. HUBERT, Responsable du site, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

VILLE DE MONTREUIL (93)

STADE ROBERT LEGROS – NNI 93 048 01 01

M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. effectuera le contrôle de l'éclairage le jeudi 07 novembre 2019 à 18 h 00. Ce dernier demande de matérialiser les 25 points.

Information communiquée à M. MALFAN, Référent Technique responsable du site, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

VILLE DE SAINT MAURICE (94)

GYMNASSE LES COSES – NNI 94 069 99 01

La C.R.T.I.S. est en attente de recevoir les documents demandés afin de compléter le dossier de classement du gymnase susnommé :

- L'arrêté d'Ouverture au Public,
- Le plan d'ensemble de l'installation,
- Le plan de détail (échelle 1/200^E ou 1/250^E) : Espace de jeu, zones de dégagement, espace de compétition, zone officielle, emplacement réservé au public par rapport aux lignes de touche et de but,
- Le certificat de conformité des installations électriques émanant d'un bureau agréé,
- Le plan de coupe précisant la hauteur moyenne de feu,
- Descriptif de l'éclairage de sécurité et éventuellement de l'éclairage de substitution.

Communication de la présente information à M. SCHWARTZ et M. BOULANGER de la Ville de SAINT MAURICE, au club et à la C.D.T.I.S. du District du VAL DE MARNE.

VILLE DE MEREVILLE (91)**COMPLEXE SPORTIF DES HAUTES VOIX – NNI 91 390 02 01**

M. VESQUES de la C.R.T.I.S. visitera les installations le lundi 21 octobre 2019 à 9 h 30. La C.R.T.I.S. demande de mettre en configuration l'aire de jeu pour un match officiel et le libre accès aux vestiaires. Les documents seront remis sur place, ils seront à remplir et signer. Il faudra retourner l'ensemble à la C.R.T.I.S..

Information communiquée à M. CLEMENT, Responsable des installations sportives, au club et à la C.D.T.I.S. du District de L'ESSONNE.

VILLE D'ALFORVILLE (94)**PARC DES SPORTS DU VAL DE SEINE – NNI 94 002 01 03**

La C.R.T.I.S. envoie une chemise cartonnée jaune à la Ville et demande de lui fournir tous les documents listés à la page de garde afin de procéder au classement de l'éclairage des installations susnommées.

Elle rappelle que le classement du terrain est en attente des documents suivants :

- le dernier Procès-Verbal de la Commission De Sécurité (PVCDS) en votre possession.
- les tests in situ de performances sportives et de sécurité (gazon synthétique).
- les plans côtés de l'aire de jeu et des vestiaires.
- le dernier Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) en votre possession.

Information communiquée à M. Philippe PORTIER, Directeur du Services des Sports.

CLASSEMENT ECLAIRAGES REGIONAUX
--

VILLE DE RUNGIS (94)**STADE LUCIEN GRELINGER N° 1 – NNI 94 065 01 01**

Mesures relevées par M. LAWSON le 16 septembre 2019.

Total des points : 5061 lux

Eclairage moyen : 202 lux

Facteur d'uniformité : 0,80

Rapport E min/E max : 0,54

Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E5 pour 2 ans à compter du 08/10/2019.

STADE LUCIEN GRELINGER N° 2 – NNI 94 065 01 02

Mesures relevées par M. LAWSON le 10 septembre 2019.

Total des points : 5270 lux

Eclairage moyen : 211 lux

Facteur d'uniformité : 0,85

Rapport E min/E max : 0,57

Avis favorable pour une confirmation de classement en niveau E5 pour 2 ans à compter du 08/10/2019.

VILLE DE VILLENES/S/SEINE (78)

STADE MUNICIPAL N° 2 – NNI 78 672 01 02

Mesures relevées par M. DENIS le 23 septembre 2019.

Total des points : 4473 lux

Eclairage moyen : 179 lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport E min/E max : 0,50

Avis favorable pour un classement initial en niveau E5 pour 2 ans à compter du 08/10/2019.

CLASSEMENT TERRAINS SYE

VILLE DE PARIS (75014)

STADE DALMASSO – NNI 75 114 04 01

Installations visitées par M. LAWSON le 02 octobre 2017.

La Commission accuse réception des plans du terrain et des vestiaires et des tests in situ.

Il signale à la Mairie que le dossier de classement est incomplet car il manque l'Arrêté d'Ouverture au Public (ou l'attestation de capacité inférieure à 300 personnes) et le dernier procès-verbal de la Commission de Sécurité.

Elle demande à la Ville de lui transmettre ces 2 documents.

En attendant, la Commission autorise le déroulement des compétitions officielles sur cette installation sportives.

VILLE DE CHAVILLE (92)

STADE JEAN JAURES – NNI 92 022 01 01

Installations visitées par M. VESQUES le 16 septembre 2019.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour un classement en niveau 5 SYE.**

CLASSEMENT D'UN ECLAIRAGE FUTSAL

VILLE DE MELUN (77)

GYMNASE PIERRE LESPIAT – NNI 77 288 99 02

Suite à la demande de la C.F.T.I.S. lors de sa réunion du 28/02/2019, la Commission transmet le rapport de vérification électrique pour le classement de l'éclairage.